L'UNION.

Journal du Peuple, paraissant tous les jours, par
JÉRÔME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 1er. JUILLET 1833.

Jours de publication :
LUNDI, MERCREDI & VENDREDI.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

☞ Le soutien d'un établissement tel que le nôtre nécessite de grandes dépenses, et ce n'est que par l'exactitude des abonnés et ceux qui reçoivent des avis, à payer leurs comptes, que nous pouvons être à même de faire face à nos engagements. C'est avec peine que nous nous voyons forcés de prévenir ceux qui doivent à l'imprimerie, et auxquels leurs comptes ont été fréquemment présentés, d'avoir à payer dans délai pour éviter des poursuites.

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection des Directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane :

Pour la paroisse d'Orléans.

P. J. Tricou,	A. Ducros.
Duneau de la Croix,	C. Lassepa.
M. Lizardi,	T. Nicolet.
A. O'Dubigg,	J. B. Leprêtre.
J. Chaumont,	

Pour le Premier District.

L. G. Hillisberg,	Alcée Labranche.

Pour le Second District.

S. Hiriart,	V. Allain, senior.

Pour le Troisième District.

Goinneau,	J. Eyssulenne.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. juillet.

Les courriers de vendredi, samedi et d'hier n'ont rien apporté d'intéressant. Le navire *John B. Robb*, parti du Hâvre le 9 mai, est arrivé à Baltimore. Nous donnons les dernières ventes de coton sur cette place et à Bordeaux.

Nous venons d'apprendre une chose qui est de nature à entraver le commerce de ces pays. Les consuls étrangers qui résident ici, refusent de délivrer aux navires, des certificats de santé, à moins que les capitaines n'en aient déjà reçu de quelque corps constitué à cet effet. Comme il n'existe aucun Bureau Sanitaire dans cette ville, (du moins rien ne l'annonce), il en résulte qu'il est de toute impossibilité de se procurer aucun document attestant les progrès ou la diminution de l'épidémie ; et il s'ensuit, que plusieurs bâtimens ne prennent pas leur expédition afin de n'être pas détenus en quarantaine à leur arrivée, et d'autres sont obligés de faire relâche dans quelques ports de la côte pour y obtenir un certificat de santé. Ne serait-il pas du devoir de notre *Conseil* de s'occuper de cela et d'aviser, *dans sa sagesse*, aux moyens à prendre à ce sujet.

Nous appelons l'attention sur la communication signée *Harmodius* dans notre feuille d'aujourd'hui : la question qui y est traitée est importante en ce qu'elle tient essentiellement à celle de l'embellissement et de la régularisation de la ville ; et nous nous proposons de nous en occuper au moment où cet article nous est parvenu.

Du peuple réuni qui ne connaît l'empire?....
Quand pour ses intérêts il a délibéré,
La forme de l'état peut changer à son gré.
CHENIER

Les habitans de tout pays libre, ayant le droit de choisir leurs magistrats, ont aussi celui de les censurer s'ils ne remplissent pas le but proposé, celui de travailler pour le bien de la société et le maintien de ses privilèges; car le pouvoir n'est pas établi, comme certaines gens se l'imaginent, pour le profit de ceux qui commandent, mais bien pour celui des gouvernés; et la puissance, loin d'être un avantage, n'est qu'une charge rigoureuse dont on doit rendre compte en temps et lieux.

Je ne crois pas qu'aucun homme, ou un nombre de personnes, en établissant un fonctionnaire public, lui aient jamais dit : " S'il survenait quelque différent entre vous et nous, ce sera vous qui le déciderez. " Bien plus, je ne crains pas d'annoncer que, si on avait jamais fait un pareil pacte avec un magistrat, la lâcheté, l'infamie et la folie de cet accord suffiraient pour l'annuler. Ainsi, ce sont ceux qui nomment des administrateurs, et qui leur donnent telle dénomination, telle forme et tel pouvoir qu'il leur plaît, qui sont seuls capables de juger si on en recueille le fruit que l'on s'était promis en les instituant, et qui, dans le cas contraire, peuvent désapprouver leur conduite et même les destituer de leurs fonctions.

Ces vérités posées, examinons si l'autorité municipale a toujours rempli dignement son mandat. Je m'abstiendrai dans cet écrit, de parler des moyens qu'elle a pris pour nous délivrer de l'épouvantable épidémie qui nous désole depuis si long-temps; car ce serait crier dans le désert! Malgré tout ce qu'on a dit et tout ce qu'on a proposé de fair, dans les gazettes, pour engager nos mandataires à sortir de leur cruelle apathie, on sait, hélas! que les mesures sanitaires qu'ils ont adoptées se réduisent à peu près à zéro, et font l'effet d'un cautère sur une jambe de bois. De sorte que les rues ne seront pas plus arrosées qu'auparavant, que les passans n'en seront pas moins la poussière, que les cours resteront toujours pleines d'immondices, que les fosses demeureront comblées par la boue, et que les cimetières continueront d'être dans un état d'insalubrité alarmant pour la population! — Voilà une perspective bien consolante pour la triste humanité!!!

Mais la chose sur laquelle j'appellerai aujourd'hui l'attention du public, c'est sur une certaine bâtisse que l'on construit en ce moment sur la levée entre les rues du Maire et St. Philippe; et qui, si on la laisse finir, masquera les propriétés avoisinantes, leur intercptera même l'air qu'on y respire; obstruera le commerce de cette partie de la cité, et défigurera le coup-d'œil imposant qu'offre la Nouvelle-Orléans au voyageur qui aborde sur ce rivage. Si la plupart des membres du conseil sont aveugles jusqu'au point de ne pas s'aperçevoir du mal qui en résultera, ou si leurs intérêts personnels les portent à étouffer tout sentiment de justice et d'impartialité pour un quartier, il devient du devoir du peuple de les rappeler à l'ordre, et de faire respecter ses droits sacrés, si étrangement compromis.

Il y a dans cette affaire deux points à envisager : ou la corporation a le pouvoir de s'opposer à cet établissement, ou elle ne l'a pas. Dans le premier cas, si l'édifice en question est érigé en contravention avec nos réglemens, ce serait certes une grande faute que de ne pas en arrêter immédiatement la continuation, et de ne pas poursuivre les propriétaires en dommage envers le public. Dans le second cas, si les réclamations des prétendans étaient fondées au point qu'une cour suprême eût décidée qu'elles étaient justes et admissibles; et que, d'après notre constitution, il fût prouvé que le conseil ne pouvait légalement, en aucune manière s'y opposer; il resterait encore pour dernière ressource l'alternative d'une transaction avec les réclamans; soit en achetant leurs droits, quels qu'ils fussent; ou soit en les indemniser par échange qu par arbitrage; l'essentiel est d'applanir promptement les difficultés qui se présentent, et de ne pas souffrir, sous aucun prétexte, qu'une telle construction ait lieu sur un tel emplacement.

Nos aldermen auraient dû, dès le principe, faire examiner scrupuleusement par leur avocat, les titres des demandeurs; et s'il eût déclaré, en son âme et conscience, qu'ils étaient de nature à ne pouvoir être réfutés, il eût fallu de suite transiger à l'amiable par l'entremise, non de co-partageans, mais de personnes probes et équitables, et non pas courir les chances d'un procès, du gain duquel il y avait si peu d'espoir. Bien eût peut-être coûté une dizaine de mille piastres; mais c'est une bagatelle en raison de ce qu'il faudra débourser à présent. Quelques individus qui trouvent leur bénéfice à maintenir la confusion parmi nous, ne manqueront pas de faire courir le bruit que les propriétaires de ce terrain, ne visant qu'à une grande fortune, mettent leurs prétentions à un si haut prix qu'il serait impossible d'entrer en arrangement. Pour détruire une pareille assertion, je dirai qu'il est à ma connaissance que les dits propriétaires se sont adressés par missive à la corporation, en lui proposant d'échanger l'emplacement qu'ils venaient de gagner, pour un autre de même étendue, appartenant à la ville, situé dans un endroit destiné à être bâti, et désigné par des arbitres qui seraient nommés à cet effet. Eh bien! essaye-t-on qu'on lieu de répondre honnêtement à une demande si raisonnable, on chicane sur cette futilité au point de faire la motion que la lettre resté déposée *sous le table*, expression véritablement acerbe et qui est loin de toute idée de conciliation. Ce n'est dans qu'après cette abnégation de toute politesse, et ce manque d'égards, que les possesseurs se sont décidés à commencer l'édifice, qu'il est de la dignité de tout bon citoyen de ne pas laisser continuer.

Qu'arrivera-t-il de cette impréoyance de nos mandataires? C'est que la maison s'achèvera; que les prétentions s'élèveront proportionnellement aux déboursés que feront après, et qu'ensuite celui qui emportera tout le fardeau, ce sera le peuple! — Parce qu'aujourd'hui, tête en tard, on n'aperçoit qu'il faut transiger; cela deviendra même indispensable. Alors, présentés nos chers représentans, ce sera nous qui payerons, outre l'achat du terrain, non-seulement la construction, mais encore la démolition de ce vaste établissement. A moins que les habitans aisés pour la prospérité de cette ville, ne se rejouissent en assemblée publique, et lui [illegible]

[illegible] la ferme détermination [illegible] qui, en troublant ses longueurs, pourrait devenir préjudiciable à la communauté.

[illegible]

On écrit de New-York que son excellence le président des Etats-Unis est parti de cette ville le 14 juin, à 7 heures du matin, dans une voiture escortée par une compagnie de dragons pour aller faire une visite à Newark. Après avoir passé quelques heures dans cette ville, il est revenu à New-York sur le bateau à vapeur *Cadderella*, satisfait mais fatigué de cette excursion.

A trois heures, conformément aux arrangemens qui avaient été pris, la chambre de commerce et généralement les négocians et marchands de la ville se sont rendus à la Bourse et se sont rendus de là à l'hôtel Américain, où ils ont rendu leurs respects au premier magistrat de la république, qui les a accueillis cordialement et leur a tous les égards.

A cinq heures son excellence le président est allé visiter Castle-Garden, et s'est montré pendant quelques instans sur la terrasse; mais la fatigue l'a forcé à se retirer avant l'ascension qui devait avoir lieu.

A six heures il est monté dans sa voiture, suivi de ses équipages, et a fait une longue promenade en passant par les principales rues et les grandes chaussées de la ville; puis il est rentré à l'hôtel Américain. Il a passé une partie de la soirée chez le maire; et à neuf heures il est allé rendre visite au major général Morton, chez qui étaient assemblés les principaux officiers civils et militaires de la ville.

L'*Evening Post* du 14 donne le programme suivant de la marche de son excellence :

Il partira de New-York le samedi 15, à 8 heures du matin pour New-Haven, par la route de Bridgeport.

Il partira de New-Haven le lundi 17, à 6 heures, pour Hartford directement.

Il en repartira le 18 pour New-London, en passant par Middleton, Essex et Norwich.

Et enfin il partira de New-London le 19 à 6 heures pour New-Port, d'où il se rendra, le 20, à Providence, et le 21 à Boston. Il passera trois jours dans la capitale de Massachusetts, et en repartira le lundi suivant.

Un journal *superlativement républicain et religieux*, dont nous extrayons en partie les détails précédents, y ajoute les pieuses réflexions que voici :

" De même que d'autres, nous avons remarqué avec beaucoup de satisfaction que le président s'arrange de manière à ne pas troubler (*desecrate*) le sabbat,—jour qui est justement cher à nos compatriotes pour les *bienfaits qu'il répand sur la société, aussi bien sous le point de vue politique que sous le point de vue moral*. Trop souvent nos hommes instinués, en traversant le pays dans des chemins semblables à celle-ci, ont paru oublier dans les applaudissemens de leurs concitoyens, *l'obligation où ils étaient d'honorer les* INSTITUTIONS DU CIEL, et par là, de donner un salutaire exemple aux millions d'hommes sur lesquels ont de l'influence. Heureusement il n'en a pas été de même du présidant Jackson, et nous espérons que cela ne se renouvellera pas durant le reste de sa tournée."

Que de choses dans ce peu de lignes, si l'on voulait se donner la peine de les analyser! Mais il nous suffit de les indiquer à ceux qui prétendent que nous sommes dans le dix-neuvième siècle.

Un Anglais, qui croit devoir réclamer contre quelques particularités de l'article inséré dans un de nos derniers numéros, sous le titre "popularité du duc de Wellington," nous adresse l'article ci-après, auquel nous donnons volontiers une place dans nos colonnes; toutefois nous croyons devoir avertir l'auteur que l'écrivain à qui il répond n'est point un de nos correspondants particuliers, mais bien l'un des *rédacteurs du Temps de Paris*, qui donne ces remarques *sur la popularité du duc de Wellington*, non comme étant sorties originellement de sa plume, mais comme traduites d'un journal anglais, d'un journal de Londres. Ne connaissant point les localités dont il s'agit, nous n'en dirons pas davantage sur la question; mais puisque notre nouveau correspondant se propose de nous adresser un second article, nous pensons que la remarque précédente ne lui sera pas inutile.

Au reste, quant à celle qu'il nous fait, après avoir parlé des vitres brisées chez le marquis de Londonderry : "*si cela était arrivé, Monsieur, à votre imprimerie de l'Abeille, n'auriez-vous pas fait construire des volets à ferremens?* quelque étrange qu'il nous semble, d'être assimilés, même pour un instant, à une si haute illustration aristocratique, nous répondrons en peu de mots. Nous ne pensons pas, Dieu merci, nous trouver jamais, nous, chétits organes de l'opinion d'un peuple libre, dans la cruelle alternative de voir briser *nos vitres, ou de barder de fer nos fenêtres* pour les défendre contre l'exaspération d'une populace affamée, vexée, foulée aux pieds. Et la possibilité de ces échecs, nous amènerait-elle notre plume et nos presses, plutôt que de persévérer et s'attendre l'événement, bien persuadés que tout ou dix mille hommes réunis, fussent-ils vitrieux, savetiers et portefaix, doivent avoir raison contre un seul, surtout quand il s'agit de leurs droits. La comparaison étant donc invraisemblable, et nous tenons qu'elle le sera toujours, tant que ces mots *majesté du peuple ne se* montreront pas sous notre plume ou dans notre bouche, pour arracher un sourire à l'ironie : la majesté du peuple! c'est pour nous la majesté de Dieu; malheur à quiconque la profane! car on finit souvent par lui casser mieux que ses vitres : demandez à l'histoire.

Popularité du duc de Wellington.

Monsieur,—Il faut que l'article intitulé comme ci-dessus, dans votre gazette de mercredi dernier, soit écrit par quelqu'un qui ne connaît pas les faits dont il parle. La porte secrète de l'hôtel du duc de Northumberland fut construite il y a 33 ans. Quand l'hôtel a été bâti, il n'y avait ni tant d'assemblées, ni tant de bals, ni tant de voitures à Londres, qu'il y en a à présent. Alors une porte cochère suffisait pour l'entrée et la sortie de la compagnie; mais à présent, qu'on voit six ou sept cents, et quelque fois même (comme je l'ai vu) plus de mille voitures à une seule assemblée, on a trouvé qu'elles ne pouvaient sortir sans beaucoup d'embarras. Il était donc nécessaire de faire une autre porte; mais la première étant au centre de l'édifice, l'ordre de l'architecture aurait été détruit si cette nouvelle porte n'eût été bâtie. Le duc en fit donc construire une peinte en briques, qui, comme le dit votre correspondant, "est un chef d'œuvre dans son genre, les niches, les ornemens, et la grille massive qui entourent l'hôtel en font partie;" et les passants ne l'apperçoivent pas— mais cette porte n'est pas secrète quoique presqu'invisible, et elle n'a pas été faite "pour une sortie en cas d'attaque." Au contraire, elle est connue de tout Londres, et quand dans la saison la duchesse tient ses assemblées, qui ont lieu, si je ne me trompe, tous les mardis, cette porte est toujours ouverte pendant la durée de l'assemblée, c'est-à-dire depuis dix heures du soir jusqu'à deux, et quelque fois six heures du matin : Les voitures des conviés entrent par la vieille porte et sortent par la nouvelle; et l'entrée et la sortie ne font ainsi sans danger, ce qui réellement n'était pas le cas quand il n'y en avait qu'une seule. Ces deux portes sont bardées de fer comme dit votre correspondant, et je n'en ai jamais vu de si grandes qui ne le fussent point. Quand aux volets, ils en ont construits pour défendre les fenêtres des domestiques (seuls habitans de cette partie de l'hôtel) *qui ont été souvent cassées par la canaille quand il y a eu des émeutes populaires*. Mais cette canaille toute canaille qu'elle est, n'a jamais attaqué l'hôtel du duc de Northumberland, ni celui du duc de Wellington. Elle s'est contentée d'en briser les fenêtres, au grand profit des garçons vitriers, dont elle se compose ordinairement en grande partie, mais aussi à la grand-perte du propriétaire. Après une de ces emeptes il en a coûté au marquis de Londonderry plus de 500 £, (2.500 $) pour racommoder les fenêtres, que furent cassées dans dix minutes par la populace. Dans une autre les fenêtres de presque tous les membres du parlement qui avaient voté pour quelque mesure qui ne convenait pas à la *majesté du peuple*, ont été cassées.—Si cela était arrivé, monsieur, à votre imprimerie de l'*Abeille*, n'auriez vous pas fait construire aussi des volets à ferremens? Dans une autre lettre je vous parlerai des volets dit d'acier du duc de Wellington.

Jai l'honneur, &c.,

UN ANGLAIS.

On ne trouve pas toujours les *vérités* enveloppées de pareils vers : aussi les citons-nous ici pour la rareté du fait :

Les papillons parisiens.

En te voyant, aspiagle papillon,
Quelques soucis ont agité mon âme,
De vains regrets j'ai senti l'aiguillon.
C'est l'effet que sur moi fit toujours une femme.
Pourquoi, me suis-je dit, le destin rigoureux
M'a-t-il privé du don de la richesse?....
Heureux! ah mille fois heureux
Celui qui peut, quand le désir le presse,
En ses vastes jardis promener en maîtresse!
Un jardin!.... quel mot enchanteur!
Jusqu'au fond de mon faible cœur
Il se glisse avec tels traitresse!
Oui, je voudrais en posséder,
Ne fût-ce que pour y garder
Des papillons de ton espèce.

Un curieux.

Nous extrayons des *Mémoires de Louis XVIII*, Paris, [illegible] qui prouve à quelle [illegible] pour maîtriser [illegible] L'auteur vient de raconter la mort de cette fille, la comtesse d'Artois, [illegible] du duc de Bourbon; et il poursuit en ces termes :

[illegible]

Un prêtre avait le tort indiqué qui qui de si funestes conséquences, [illegible] à Paris, vers le milieu de février, par bout d'une marque de vingt ans. Son expédition mit en mouvement toute la capitale; chacun était empressé de la voir, d'en approcher. La foule ne quittant pas la maison du marquis de Villette, où il logeait, et qui était située sur le quai des Théatins, au coin de la rue de Bonaparte, [illegible] lettre de cachet fort secrète lui avait incendié, sous Louis XV, le séjour de Paris. Elle existait toujours; on s'adressa à moi pour la faire lever. Ce fut une négociation que mena à bien le comte d'Argental, précepteur de Voltaire, que je vois encore avec sa perruque en bâtd de pie, son air effaré et sa contenance solennelle dans de petites occasions.

J'eus à lutter contre les préventions très prononcées du roi, appuyées de celles de la reine. Je me m'étais chargé de travailler au rappel de l'homme de génie que sous le voile du mystère, ne voulant pas paraître le protéger ouvertement. Je dois donc rendre justice à d'Argental, qui, dans cette occasion, sut retenir sa propension à ne rien cacher. M. de Maurepas qui, je ne sais pourquoi, n'était point pour Voltaire, m'aida néanmoins dans mon projet; et après de nombreux efforts nous obtînmes, non la révocation de la lettre de cachet, mais la promesse que l'on feindrait de l'avoir oubliée, à moins que Voltaire ne se conduisît de manière à la remettre en mémoire.

Son désir de revenir à Paris était tel, qu'il ne se montra pas difficile sur les conditions, et il arriva incontinent, afin de ne pas laisser au chargé le loisir d'intriguer contre son retour. Bien lui en prit; car on le sut à peine arrivé, que quelques prélats, que leurs propres péchés auraient dû rendre plus indulgens, manifestèrent leur indignation, et je vis l'instant qu'il allait être exilé de nouveau; je fus forcé de me fâcher presque contre M. de Maurepas, qui l'aurait volontiers abandonné.

Avouerai-je que j'avais un extrême désir de voir Voltaire, en même tems que je craignais de le manifester. Je ne pouvais le recevoir à Versailles, le roi ayant décidé qu'il n'y viendrait point; il fallait donc trouver le moyen de satisfaire ce désir sans que ma démarche fût connue. Je résolus en conséquence d'aller incognito chez lui et de ne pas même le mettre dans le secret de mon rang. Le seul marquis de Villette devait être dans la confidence, et je me plais à croire qu'il fut discret. Voici comment eut lieu cette entrevue.

Le patriarche de Ferney, ainsi qu'en qualifiait Voltaire relevait de maladie; son état demandant encore des ménagemens, il pouvait faire défendre sa porte. Un soir donc qu'à son insu pour de la maison de M. Villette fermait le guichet aux adorateurs de l'homme de lettres, je m'introduisis furtivement dans son hôtel, en la compagnie de Montesquiou et de Moulène. Je me fis annoncer sous le nom du baron de Rouvière, titre imaginaire qui devait s'éteindre une heure après. Nous trouvâmes l'idole du jour enveloppée dans une robe de chambre de lampas bleue à fleurs d'or et d'argent; on eût dit une chape d'église. Sa tête était couverte d'un bonnet de coton, recouvert d'un autre en velours noir brodé d'or et orné de fourrure : c'était un présent *de la Catau du Nord*, ainsi qu'il appelait l'impératrice Catherine.

Ses yeux brillaient du feu du génie à travers lequel perçait une expression de finesse et de malice. Sa bouche, en s'ouvrant, laissant voir une mâchoire dégarnie de dents; un sourire sardonique froissait souvent ses lèvres minces et pâles. Son nez aquilin se rapprochait du menton pointu et relevé, ses joues caves, aux pommettes saillantes, étaient couvertes d'une peau basanée et ridée qui avait de donner à toute sa personne quelque chose de cadavéreux.

Il se leva à notre approche, et écouta mon compliment en homme habitué à en recevoir; puis, sans me faire aucune question sur mon nom ou mon rang, ce qui me donna beaucoup à penser, il entama une conversation remplie de gaîté et de finesse. Je lui demandai malignement s'il n'irait point à la cour?

C'est pour moi un labyrinthe dont j'ai perdu le fil, répondit-il. Qu'y ferais-je d'ailleurs? Là où il n'y a que de bons ménages un vieux garçon ferait triste figure.

—Mais vous rendriez vos hommages au roi?

—L'encens qu'on donne aux *dieux* n'est pas moins bien reçu pour venir de plus loin.

—Vous trouverez Paris bien changé depuis votre absence?

—Oui, ses habitans commencent à penser, et j'espère qu'ils ne tarderont pas à agir.

—Et dans quelle intention?

—Pour le bonheur commun; le roi lui-même ne leur en donne-t-il pas l'exemple?

—Sans parler du clergé, dis-je en riant.

Voltaire fit la grimace, et je poursuivis :

—C'est le flambeau qui nous guide.

—Ou plutôt c'est lui qui cherche à éteindre toutes les lumières.

—Vous êtes sévère à son égard.

—La superstition est la peste des empires, et ces messieurs prennent soin de la propager partout.

—Heureusement que les parlemens sont là pour arrêter le mal dans sa source.

Ici, seconde grimace; puis, après un instant de silence, Voltaire dit avec vivacité :

—Plût à Dieu qu'en partant de la guenille du temple il ne trouvât pas sous les griffes du chien hargneux qui, sous prétexte de le défendre, le déchire sans pitié; mais heureusement qu'il existe en France des cœurs nobles et généreux qui se déclarent en faveur de l'opprimé; je leur dois tout mon amour, et ceux là, certes, n'auraient pas rendu le pouvoir aux robins avides de vengeance.

Si j'eusse été connu de Voltaire, j'aurais cru que ce compliment m'était adressé; mais n'ayant pas l'air de le remarquer, je changeai la conversation, et lui demandai comment il fallait s'y prendre pour étudier l'histoire avec fruit.

—Je crois, me répondit-il, qu'il faut en cela, comme dans toute chose, admettre ce qui est possible et rejeter ce qui est invraisemblable; car on doit se méfier des historiens comme des romans, qui souvent ne font pas scrupule de joindre la fiction à la réalité.

—Ainsi donc nous ne pouvons avoir qu'une idée imparfaite de l'histoire ancienne.

—Il y a des faits du moins qui ne trompent jamais, ceux qui nous présentent les vices et la corruption d'un Etat; des peuples gémissant sous le poids des impôts et la servitude; des haines et des vengeances, avec leurs suites, remplir l'histoire de tous les âges.

Cette manière d'analyser en peu de mots les écrits de tant d'auteurs célèbres me parut piquante; je le témoignai à Voltaire qui en fut assez heureux, car il est rare que le génie communique par quelque étincelle à ceux qui s'attachent avec lui. J'amenai ensuite l'entretien sur Voltaire lui-même. Je vantai ses ouvrages en homme qui les connaissait et surtout qui savait les apprécier. Modène et Montesquiou m'adhérèrent sur mes éloges en récitant avec feu plusieurs passages de *la Henriade*, de *Mérope* ou de *la Pucelle*. Le vieillard de Ferney semblait se complaire à les écouter; puis, les interrompant brusquement, il leur dit :

—Il y a un vers que je préfère à tous les autres, c'est celui-ci :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage.

—Alors, lui dis-je, le séjour du ciel vous est acquis de droit.

—Ou celui des ténèbres, répliqua-t-il en riant, car comme j'ai parlé un peu légèrement des habitans de l'Olympe, il serait *possible qu'on m'envoyât plutôt que je ne le souhaite*, en la compagnie de Socrate, de Trajan et de Marc-Aurèle.

—Vous brûleriez en bonne compagnie.

—En très royale au moins.

L'épigramme était verte, mais ma position ne défendait d'y répondre.

Je ne répète qu'imparfaitement les paroles de Voltaire, qui ne peuvent gagner à passer par une autre bouche; mais si je me suis un peu écarté de la forme, j'en ai du moins rendu fidèlement le sens. Je partis charmé de l'avoir vu, et espérant le revoir encore. La mort s'y opposa : Voltaire expira le 29 mai suivant, à la suite d'une potion que le duc de Richelieu lui avait conseillé de prendre. Au milieu de son agonie il s'écria, à plusieurs reprises : Mon frère Caïn! mon frère Caïn! Et il avait raison, car il était réellement le frère du duc, et leur père commun était le prince Canalunga, Napolitain, qui, ayant été aussi remarquable par sa beauté que par son esprit, avait su faire apprécier son mérite à leurs mères. Ce fait était connu à Versailles. Voltaire lui-même ne l'ignorait pas, et c'est à ce motif qu'il dut l'animosité avec laquelle le premier gentilhomme de la chambre le poursuivit tout le sa vie.

Commercial.

Marché du Hâvre, 7 mai.

COTON—60 balles Louisiane 1f.; 300 dito 1f 3c.; 51 do. Alabama 92½ ct.; 20 Pernambuco 1f 40c.

Marché de Bordeaux, 3 mai.

COTON—100 balles Caroline, bonne qualité, 108, à acquitté.

MARIE samedi 29 courant, par le rév. abbé DE L'HOST M. JEAN BILLAUD, à MLLE. VIRGINIE WILSON, tous deux de cette ville.

NECROLOGE—*Communiqué.*

Le néant, qu'avez-vous dit, la vertu survit à tout, mort est calm qui ne laisse après lui aucun titre à la reconnaissance de la grande famille. Vivans doivent être les noms qui nous rappellent des vertus sans ostentation, des vertus telles que *nous en reconnaissons* dans la personne de Mme. Veuve MAYENT, née *Perrez*, dont nous avons à regretter la perte aujourd'hui. Elle laisse après elle deux enfans en bas âge. Malheureux, vous avez connus votre mère, vous pouvez de moins la pleurer. P. M.

LE JION DE LA LOUISIANE.

CONSIDERANT l'insalubrité de la saison, la revue de la légion qui devait avoir lieu le 4 de juillet prochain, est renvoyée jusqu'à nouvel ordre.

L'officier commandant le bataillon d'artillerie devra donner les ordres nécessaires, pour qu'un détachement de ce corps se rende sur la place d'armes avec une dix pièces du calibre de huit de la batterie, le 4 de juillet à la pointe du jour, pour y tirer un salut national; un second salut sera tiré à une heure, et un troisième à 6 heures de l'après midi.

Par ordre du brigadier général,

J. B. PLAUCHE, commandant la légion.

1er juillet D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

[illegible] consignés viennent de recevoir et offrent à vendre de dite leur pharmacie, rue St. Pierre No. 5, face à la Place d'Armes, les articles suivans :

2000 livres Alun en poudre; 2000 livres total d'abeille, première qualité; 200 Quinine pâlesta, Rhubarbe de Pinde en sp. qui ranime et en poudre; Jalap en poudre; Jusce, Sagesses de Marseille de chêne; Chlorure de Chaux &c.

[illegible]—d. P. CUSACHE & CO.

TRAITES sur France, à vendre par

26 juin J. MAGER.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Mars, McAslay, Liverpool, A & J Dennistoun & co.
Brick Victor, Cardonnet, Marseille, J. Le Blanc.
Brick St. Roman, Cruz, Havane, Martineau Truger & co.
Goël. Sazette, Joge, Sisal, A Barrelli.
Goël. Aguela de Oro, Sanchez, Matanzas, Coerval, Acebo & Co.
Goël. Eclipse, Vignon, Bay Honduras, J. L. Blanc.
Go l. Itsmeal, Moneloa, Havane, W W Caldwell.
Navire Dublin-Packet, Bath, Newport, (R. I.) Quartier & Brutin.
Brick Ocean, Gulbranson, Gottenburg, W Alderson.

ARRIVES.

Bateau de remorque Post-Boy, ayant mis en mer le navire Merrimack, la barque Henry, le brick Vénus, et les goëlettes Martha et Conchita. Il a amené le navire Essex en 54 jours de Liverpool. la goëlette San Antonio, en 17 jours de la Havane, et la goëlette Oscar, en 20 jours de Matanzas. Il est parti de la barre vendredi après-midi. Il n'annonce aucun navire en vue. Rencontré au fort Jackson le brick Latona, de Philadelphie.

Bateau de remorque Shark, des passes, ayant mis en mer les navires Salem et Tennessee, les goëls. Mary & Frances, Bien Aparacida et Bolma. Il a amené dans le port, les bricks Hyperion et Massachusets, et la goël. Helen-Mar. Il annonce le navire John Hale et le brick Natchman, rien en vue.

Navire Essex, Vaughan, de Liverpool.
Brick Hyperion, Waterhouse, de New-York.
Brick Massachusetts, Fletcher, de la Havane,
Goël. Helen-Mar, Henry, de Brazoria.
Goël. San Antonio, Arency, de la Havane.
Goël. Oscar, Mora, de la Havane.
Bateau à vapeur Columbia, Laurent, du Bayou-Sarah, avec du coton.
Bateau à vapeur Cora, Streck, de Lafourche.
Bateau à vapeur Union, Snell, de St. Louis.
Bateau à vapeur Black-Hawk, Sheridan, du Bayou-Sarah.
Bateau à-vapeur Navarino, Buckner, de Cincinnati.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre pour ce port, 8 mai, le Concordia, devant partir le 15 mai. Le Borées devait partir pour New-York le 16 dito.

Le Braganza, parti d'ici, est arrivé au Hâvre le 8 maj.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de 5,50 par baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi) 45 onces de pain pour un cent. 1er juillet

COMPAGNIE DE NAVIGATION,
Nlle.-Orléans, 29 juin 1833.

LA Compagnie ayant complété le chemin ferré qui suit la rive droite du bayou St. Jean, comme on le verra par la lettre ci-jointe du secrétaire d'Etat, a nommé Peter Boyer portier, et l'a autorisé à percevoir les droits de péage qu'elle a droit à demander en vertu de sa charte.

Le droit de péage, *pour aller et revenir*, sera :	
Pour un cavalier et son cheval,	12½ cents.
Pour une charrette, chaise, cabriolet, à un ou plusieurs chevaux,	25 "
Pour un carosse, phaëton, ou toute autre voiture à 4 roues,	50 "

JAMES W. MURRAY. sect.

[COPIE.]

Nouvelle-Orléans, 29 juin 1833.

Monsieur,—Les commissaires *nommés par le gouverneur* pour inspecter la route construite par la Compagnie de Navigation, sur la rive du Bayou St.-Jean, ayant trouvé qu'elle était conforme aux instructions contenues dans la 13me. section de la charte de la Compagnie, je suis chargé par le gouverneur de vous donner avis qu'ils ont délivré leur certificat à cet effet, et que la Compagnie a le droit d'exiger le péage que lui accorde la dite section.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur,

GEORGE EUSTIS, *Secrétaire-d'Etat.*

M. JOHN WALSH, Président de la Compagnie de Navigation d'Orléans. 1er juillet—6

LA société existante sous la raison de *Devance & Co.*, est dissoute par consentement mutuel à partir du 1er. courant, *François Radaz & Charles Deranco*, sont conjointement chargés de la liquidation de la dite société.

Nouvelle-Orléans, le 1er. juillet, 1833,

FRANCOIS RADAZ,
CHARLES DERANCO,
DONAT RADAZ,
de Paris.

1er juillet—6

LES soussignés continueront les mêmes affaires au No. 77, rue de Chartres sous la raison de *F. Radaz & frères.*

FRANCOIS RADAZ,
DONAT RADAZ,
de Paris.

1er juillet—6

LE soussigné continuera de tenir son magasin de marchandises sèches au No. 100, rue de Chartres.

1er juillet—6 CHARLES DERANCO.

AVIS.—La société existante sous la raison de *Lobre & Orain* est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. G. Orain reste chargé de la liquidation et continuera le même genre d'affaires, pour son propre compte, même magasin, Nouvelle-Levée, No. 7.

B. LOBRE.
G. ORAIN.

1er juillet

AVIS.—Le soussigné prévient ses anciens patrons, qu'il continue, pour son propre compte, le même genre d'affaires que ci-devant. Son bureau est sur la Nouvelle-Levée, No. 7. B. LOBRE.

1er juillet

MONSIEUR BOYER a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'il tient toujours son école rue Royale No. 106, entre St. Louis et Conti.

Il a fait disposer un nouveau local qui lui permet de recevoir un plus grand nombre d'élèves et de baisser ses prix.

Il déclare positivement qu'il n'est point associé avec Mde. Verniers, mais qu'il doit seulement consacrer à l'établissement de cette dame deux heures dans la soirée lorsque son école sera terminée. 1er juillet—5.

A LOUER OU A VENDRE.
LIVRABLE LE 1er. AOUT.

LA maison neuve, située rue Bourgogne entre celles des Urselines et Hopital mesurant 32 pieds de face sur 128 de profondeur, composée de quatre appartements, galerie, cabinets, caves, mansardes et cuisine haute, s'adresser rue St. Anne, No 86. 1er juillet

ON a besoin d'un jeune homme de bonnes mœurs, connaissant la partie de marchandise sèches, et parlant le français et l'anglais, s'adresser chez

1er juillet J. & J. DARRAMON.

AVIS.

Offert à louer ou à bail.—La jolie maison avec ses dépendances, cour, &c., consistant en 5 appartements de face au fleuve Mississippi sur 90 de profondeur; la terre et maison ci-dessus décrites est la même où demeurait le juge Harang à l'époque qu'il occupait son office, rive droite du dit fleuve, cette même terre offre ce grands avantages tant pour le jardinage, briquetage, *wood yard*, &c., elle est située à 7 milles de la Nouvelle-Orléans. Pour plus amples informations, s'adresser à M. A. Harang, sur les lieux, ou au juge de la paroisse Jefferson, demeurant au faubourg Livaudais. Les conditions sont très-avantageuses. 1er juillet—12.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

EST partie marronne de chez le soussigné, il y a une dixaine de jours, une négresse créole de 19 ans, nommée MARIE, taille moyenne, bien corporée; elle était vêtue d'un mouchoir jaune à la tête et d'une robe bleue à carreaux, mais il est probable qu'elle aura changé de vêtements. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la conduira à la geole, ou à son maître. MANUEL PRADOS,

1er juillet—3 rue des Remparts.

ESCLAVES MARRONS.

PARTIS marrons de la paroisse Ascension, le 23 de ce mois, les nègres ci-après décrits, savoir :

Un nègre américain, mais depuis long-temps dans le pays, nommé JOE, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces (mesure américaine) portant les trois tangues, a le teint *très-noir*, le regard *tournois*, et une cicatrice sur l'estomac, provenant d'une brûlure.

L'autre nègre se nomme DENSY, âgé de 18 ans, et depuis 3 ans dans le pays, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, parlant anglais, et bien peu de français; il a de grosses lèvres, bouche large, marchant un peu voûté. Il était vêtu au